

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2008)
Heft: 225-226

Artikel: Ces Suisses qui ont créé la France. Partie 18, La présence contrastée et contestée des Suisses à Paris sous Louis XVIII
Autor: Czouz-Tornare, Alain-Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-849602>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La présence contrastée et contestée des Suisses à Paris sous Louis XVIII

En France, les régimes passent, les Suisses restent. Après avoir tant fait pour et contre la Révolution française et Napoléon, les Suisses passent tranquillement du service de l'empereur à celui du roi. Après avoir battu leur coulpe en attendant la chute de l'Aigle, les Suisses battent à nouveau le pavé parisien au son de leur musique militaire, comme au bon vieux temps de l'Ancien Régime, nous explique ici l'historien Alain-Jacques Czouz-Tornare dans cette chronique qu'il anime pour nous en partenariat avec les archives de la Ville de Fribourg/CH et le Musée franco-suisse de Rueil-Malmaison.

La pitoyable invasion suisse de la Franche-Comté en juillet 1815

En refusant d'emblée d'entrer en matière avec Napoléon à son retour de l'île d'Elbe en mars 1815, le gouvernement suisse, observatoire et baromètre des rapports de forces en Europe, anticipe l'échec qui attend l'empereur des Français.

Afin de complaire aux puissances alliées, des Suisses particulièrement remontés contre la France napoléonienne se lancent à l'assaut de la grande nation vaincue, sous la forme d'une bien tardive incursion militaire outre-Jura. Bien qu'informés le 28 juin de l'abdication de l'empereur¹, des Suisses désirent saisir quelques bribes de l'ultime victoire sur l'ogre corse. Le 26 juin, de son quartier général de Berne, Nicolas-François Bachmann-An der Letz (1740-1831), commandant en chef des troupes confédérées se montre bien décidé à voler au secours de la victoire : « Il serait honteux et douloureux de voir la Suisse, après tant d'efforts



La reddition du fort d'Huningue

et de sacrifices, rentrer dans le néant au moment où elle peut reprendre une existence politique perdue depuis longtemps, et sans laquelle elle ne peut compter sur un bonheur assuré, puisqu'elle restera toujours dans la dépendance de telle ou telle puissance dont, en profitant du moment, elle peut devenir l'égale »². L'ancien lieutenant-colonel du régiment de Salis-Samadé au service de France sous l'Ancien Régime a alors pour tâche d'occuper la frontière durant la dernière guerre de coalition contre Napoléon, en groupant son armée dans une position centrale d'intervention entre le lac de Neuchâtel, Soleure et Aarberg. En pénétrant en Franche-Comté, il fut le dernier

chef militaire suisse à pénétrer en territoire étranger.

Après la bataille de Waterloo et l'abdication de Napoléon, dont ils ont connaissance depuis une bonne semaine, Bachmann, général en chef des troupes confédérées et le major général Nicolas-Antoine-Xavier Castella de Berens (1767-1830), ancien colonel-commandant du 2^e régiment suisse d'infanterie sous le Premier Empire, adjoint à l'inspection générale des troupes suisses en France à la Restauration, chef de l'état-major général de l'armée fédérale sous les ordres du général Bachmann et commandant en second de l'armée, s'offrent le grand frisson en faisant exécuter une marche en avant de toute l'armée. Quelque 20 000 Suisses, dont les flancs sont couverts par deux corps autrichiens, entrent en France par Jougne le 3 juillet, sans l'assentiment de la Diète. Ils occupent Jougne, Pontarlier, le château de Joux et Saint-Hippolyte. La campagne est marquée par des difficultés d'approvisionnement, des mutineries et des pillages dont les Franc-comtois ont gardé un certain temps le souvenir désagréable. Il est officiellement question de pourchasser des corps francs et de tenir des positions défensives favorables. Dans ce contexte, il aurait



Le château de Joux

¹ Archives de l'Etat de Fribourg (AEF), Fonds Gady, II, 24/26, no 1335.

² AEF, Fonds Gady, II, 24/26.

été plus utile de mettre la main sur le Pays de Gex, voire le Chablais ou le Faucigny. L'action est en soi inutile puisque l'empereur a abdiqué et que le roi Louis XVIII est sur le point de réintégrer le château des Tuileries. Major général commandant en 2^e de l'armée de la Confédération, Castilla de Berlens participe à l'invasion de la France en protégeant les ailes droite et gauche des corps des généraux de Schwarzenberg et de Frimont. Le 8 juillet, une brigade entière appartenant aux cantons neutralistes d'Argovie, de Saint-Gall et du Tessin refuse d'entrer en France et revient, complètement débandée, depuis la frontière jusqu'à Bienne. Ces mutineries le contraignent à mettre fin à son offensive. Désavoué, Bachmann rend son commandement à la Diète le 26 juillet 1815. Cette campagne ridicule sur sol français eut du moins le mérite de révéler au grand jour les graves déficiences de l'organisation militaire de la Confédération.



Les troupes suisses d'invasion reçurent l'ordre le 31 juillet de regagner immédiatement la Suisse. « Cette courte campagne, remarque Max de Diesbach, avait apporté peu d'honneurs aux troupes de la Confédération. Les gens sensés trouvaient d'ailleurs que cette invasion était inutile après la chute de Napoléon, et on attribuait sa cause à l'ambition de quelques officiers supérieurs désireux de se faire bien voir des Bourbons, afin d'obtenir de belles positions lorsqu'on réorganiserait les régiments suisses au service de France »³. D'ailleurs, une fois Louis XVIII revenu sur son trône « dans les fourgons de l'ennemi », comme l'on disait à l'époque, « Bachmann et Castilla, qui se considéraient plutôt comme les subordonnés du Roi que comme les chefs de l'armée suisse, proposèrent aussitôt la démobilisation des troupes »⁴. Cette promenade militaire ne fut ni longue, ni glorieuse, comme le constate William Martin : « Nous n'avons pas lieu d'être fiers de cette campagne, commencée par l'insubordination des chefs, à un moment où il n'y avait

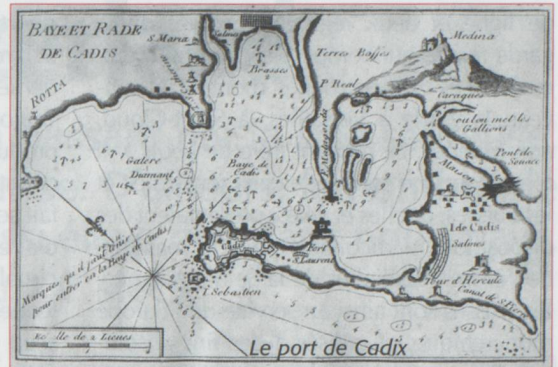
plus de risque à être courageux, et terminée par la mutinerie des soldats. Mais c'est notre dernière campagne en territoire étranger, et nous ne pouvons pas la supprimer de l'histoire. Aussi peut-on être surpris de constater à quel point elle a disparu de la mémoire du peuple suisse »⁵. Quant à la forteresse alsacienne de Huningue, assiégée par les Autrichiens depuis le 22 juin, elle tombe le 26 août. En échange de son concours lors du siège d'Huningue – une dizaine de bataillons suisses, commandés par le colonel Charles d'Affry, ont participé à l'opération – la Suisse obtient la destruction de cette forteresse si menaçante aux portes de Bâle. Seul gain territorial pour la Suisse, les 1 500 hectares du Cerneux-Péquignot, dans le Val de Morneau, furent cédés au canton de Neuchâtel en 1815.

La médaille de la fidélité helvétique

La Suisse s'est rangée dans le bon camp. Le 20 novembre 1815, les puissances européennes reconnaissent enfin à Paris « la neutralité et l'inviolabilité de la Suisse, ainsi que son indépendance de toute influence étrangère ». Ne lui restait plus qu'à oublier dans une sorte de *damnatio memoriae* tous ceux qui avaient pris part à la bataille décisive et de porter aux nues ceux qui avaient refusé de servir celui qui était devenu l'usurpateur.

Louis XVIII regagne les Tuileries le 9 juillet 1815, précédé des Cent-Suisses du capitaine Philippe de Diesbach de Tornay (1778-1842). Le 12 octobre, en présence des délégués du gouvernement vaudois, 1 933 soldats suisses loyalistes reçoivent à Yverdon la médaille de la fidélité helvétique⁶, décrétée par la Diète, le 28 avril 1815. Cette décoration consistait en une médaille d'argent suspendue à un ruban rouge et blanc. D'un côté se trouvait gravé l'écusson fédéral avec ces mots : Schweizerische Eidgenossenschaft – 1815 ; de l'autre, la devise Treue und Ehre, entourée d'une couronne de lauriers.

La Suisse, qui se retire alors officiellement du grand spectacle de l'histoire, ne veut plus rien savoir du rôle de ses ressortissants lors de la campagne de 1815, laquelle, de son point de vue n'était guère historiquement correcte. Bientôt viendra le temps de mettre en évidence les Gardes-Suisses du 10 août⁷ au détriment de ceux de la



Bérézina qui furent relégués aux oubliettes de l'histoire. Ainsi, sous la plume de Louis-Ferdinand Céline, *Le Chant de la Bérézina* se transforme en une *Chanson des Gardes Suisses 1793*. Dans la mémoire collective, 1792 s'est bien substituée à 1812.

Des militaires suisses pour soutenir le nouveau roi de France

À Paris en 1816, il est de bon ton de lire *Le Robinson suisse* de Johann Rudolf Wyss (1813) dans la traduction due à la Vaudoise Isabelle de Montolieu. Si l'idée que l'on se fait de la Suisse reste dans la lignée de la *Nouvelle Héloïse*, l'image du Suisse demeure celle du mercenaire supposé vendu aux Bourbons. Restauré en 1814, le service de France est un édifice hypothéqué, à l'avenir hypothétique. À défaut du ranz des vaches, les Suisses s'apprentent à entonner en France leur chant du cygne. Le 1^{er} juin 1816, de nouvelles capitulations militaires sont conclues entre le roi et les cantons. Six régiments, au total 14 000 hommes, servent la Restauration jusqu'en 1830. Cette dernière convention d'une durée prévue de 25 ans est conclue non sans peine avec Louis XVIII qui se retrouve avec à son service quatre régiments suisses

³ Max de DIESBACH, « Le général Charles-Emmanuel von der Weid 1786-1845 » in Archives de la Société d'Histoire du canton de Fribourg, tome V, Fribourg 1892, p. 507.

⁴ William MARTIN, Histoire de la Suisse, p. 231.

⁵ William MARTIN, p. 231.

⁶ Voir à ce sujet l'ouvrage du Dr. Albert MAAG, *Geschichte der Schweizertruppen in französischen Diensten vom Rückzug aus Russland bis zum zweiten Pariserfrieden 1813-1815*, p. 360-370 et annexe p. 422-436. Cf. Taf. III.

⁷ Voir nos contributions : « Le Lion de Lucerne ou la mémoire de la prise des Tuileries au cœur des Alpes suisses ». Colloque international, Grenoble, 28-30 septembre 1995 : *L'esprit des lieux. Le patrimoine et la Cité*, organisé par le CRHIPA. Actes parus à Grenoble, PUG, 1997, p. 71-92. « Le pendant suisse du monument de Waterloo : origines et mode d'emploi du Lion de Lucerne érigé en 1821 ». Colloque Waterloo. Monuments et représentations de mémoires », 20 octobre 2001 à Louvain-la-Neuve.

Ces Suisses qui ont créé la France (XVIII)

▷ de ligne et deux régiments suisses de la garde royale qui comptait en tout huit régiments. Les Suisses rouges montent à nouveau la garde à Versailles, à Saint-Cloud, aux Tuileries. Le prudent frère de Louis XVI n'avait aucune confiance dans son armée et les Suisses, dociles et zélés, présentaient des dispositions particulières pour le maintien de l'ordre. Auxiliaires de la Sainte Alliance, les Suisses sont ainsi au service de l'Europe monarchique, et utilisés à des fins absolutistes, pour combattre l'ennemi intérieur, comme en Espagne en 1823 ou à Naples dès l'année suivante. En avril 1823, une armée française commandée par le duc d'Angoulême franchit les Pyrénées et s'empare de Madrid, puis marche sur Cadix où se sont réfugiés les dirigeants révolutionnaires. Deux bataillons suisses de la garde commandés par le colonel comte Joachim-Eugène-Louis de Courten participent à l'expédition qui va durer quinze mois. Suisses et Français enlèvent, dans la nuit du 31 août au 1^{er} septembre, le fort du Trocadéro qui défendait le port de Cadix et qui donna son nom à une célèbre esplanade parisienne. Le roi d'Espagne est libéré et prend des mesures de répression très dures. En 1824, le bataillon Roesselet participe au sacre du dernier roi de France : Charles X.



Le sacre de Charles X

L'emploi ostentatoire de ces régiments soulignait la fragilité du régime en place tout en froissant le sentiment national français. Des incidents ne tardèrent pas à se produire tant à Paris qu'en province. Ainsi, parmi les passages dénoncés du *Messenger Boiteux* de Colmar pour 1815 figure celui-ci particulièrement révélateur d'un certain état d'esprit : « Un officier suisse demande à un Breton s'il était vrai que Saint-Malo fut gardé par des chiens. Celui-ci lui ayant répondu affirmativement, le Suisse lui dit : Mais c'est

*pourtant bien singulier – Pas plus singulier, répond le Breton, que de faire garder le Roi de France par des Suisses »*⁸. Toujours en Alsace, des incidents se produisent au théâtre de Strasbourg début 1819, et dont la presse libérale fait ses choux gras⁹. Des libelles incendiaires contre les Suisses se mirent à circuler et à miner le pouvoir royal, lequel préférait les mettre sous le boisseau en s'abstenant de poursuivre sérieusement ceux qui s'en prenaient verbalement aux Suisses du roi. La trop visible présence suisse était du pain béni pour les libéraux. « La seule vue de l'uniforme des soldats suisses, disait la Bibliothèque historique, inspire à tous les Français une juste indignation ; les Gardes-suisses du roi sont des satellites en armes qui peuvent impunément frapper le premier individu qui leur déplaît. Jamais le code de la conquête n'a rien offert de plus barbare et de plus révoltant ; jamais nation civilisée n'a été outragée d'une manière plus humiliante et plus cruelle. Les régiments suisses de la garde du roi sont des corps de janissaires. Ils sont un fléau également funeste à la sûreté des citoyens et à l'honneur national »¹⁰. Si la Bibliothèque historique traitait les Gardes suisses de « satellites en armes », de « janissaires » et de « fléau », un autre journal *Le libéral* ajoutait la menace à l'injure : « Gare au jour des représailles ! Le mot de 'suis-side' général n'est pas qu'un calembour populaire. Puisse-t-il ne pas devenir historique »¹¹. Les auteurs de ces articles et de ce jeu de mot douteux, quoique traduits devant le jury furent acquittés. Un officier de cavalerie de Grenoble, nommé Rivière, publia un ouvrage polémique sur la question en 1819 : « La présence des Suisses excite partout les mêmes réclamations. Partout les violences auxquelles ils se livrent

soulèvent l'opinion contre eux. Les villages qui avoisinent Ruelle sont chaque jour témoins de provocations et d'insultes nouvelles »¹². « Sous le règne de Charles X, l'opposition libérale continua à attaquer les Suisses dans les journaux. Les habits rouges devinrent odieux à une partie de la population qui souffrait avec impatience la présence de soldats étrangers dans le royaume. L'armée française était jalouse des privilèges et de la haute solde des troupes suisses. Les officiers cherchaient à se venger des insultes



Les adieux de Fontainebleau

de la presse en provoquant en duel les journalistes. Les rixes devenaient de plus en plus fréquentes. Il y eut, en novembre 1828, au Petit Chesnay, près de Versailles, une bagarre sanglante entre soldats suisses et cavaliers français. Vingt-deux hommes furent blessés, quelques-uns grièvement »¹³. À la Chambre des députés, les propos n'étaient pas moins vifs et régulièrement des législateurs tentaient de supprimer les sommes allouées à l'entretien des Suisses. À nouveau, lors de la discussion du budget de 1829, le colonel Jacqueminot proposa à la même tribune, le 17 juillet 1828, la suppression des corps suisses¹⁴ qui coûtaient plus de cinq milliards en 1829¹⁵. Le gouvernement lui-même a cherché à réduire les prérogatives des Suisses au point que l'on peut dire qu'avant même de disparaître dans la tourmente révolutionnaire pour la seconde fois, le service de France dans sa forme traditionnelle est de toute façon sur le point d'être administrativement liquidé. Même Paul de Vallière, thuriféraire distingué du service de France l'admet : « Il était hors de doute que le service étranger froissait le sentiment national de la France. Cette institution de l'ancien régime n'avait plus guère de raison d'être après 1815 ; les cantons ne le comprirent que trop tard »¹⁶.

ALAIN-JACQUES CZOUZ-TORNARE

⁸ Archives Nationales, Paris, F18/2051. Le préfet au ministre de l'intérieur, 4 décembre 1815.

⁹ Cf. P. Deck, Histoire du théâtre de Strasbourg, 1948, p. 143-145, 148.

¹⁰ Bibliothèque historique, III, 1819, p. 153.

¹¹ Cité par B. van Muyden, La Suisse sous le pacte de 1815, I, p. 553.

¹² Rivière, Les Suisses appréciés après l'histoire, ou quelques une de leurs perfidies, révoltes, refus de combattre, etc., Paris 1819, p. 77.

¹³ Capitaine de Vallière, Honneur et Fidélité. Histoire des Suisses au service étranger, Neuchâtel 1913, p. 663-664.

¹⁴ Archives parlementaires, tome LVI, p. 194.

¹⁵ Albert Maag, Geschichte der Schweizertruppen während der Restauration und Julirevolution, Biel 1899, S. 802.

¹⁶ Capitaine de Vallière, Le régiment des Gardes-Suisses de France, Lausanne/Paris 1912, p. 191.